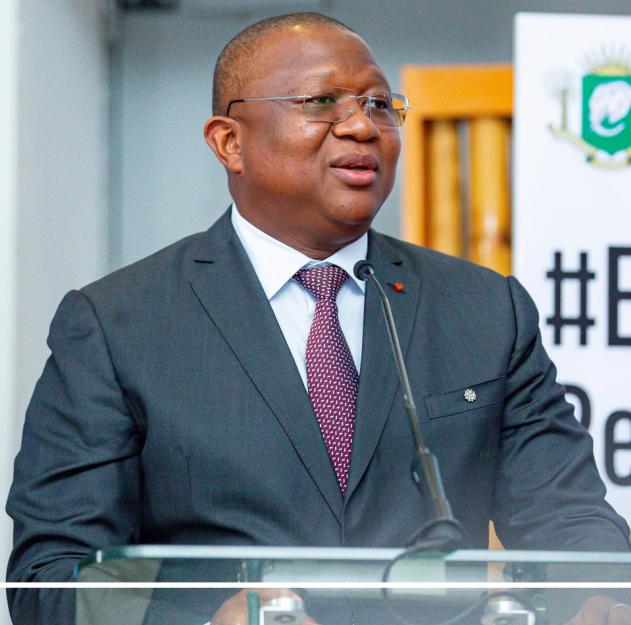




MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION A L'UTILISATION RESPONSABLE DES MEDIAS SOCIAUX

#EnLigneTousResponsables



Une Vision.

“
Notre ambition est de promouvoir
un espace numérique sûr et
respectueux pour tous...
”

Extrait du Discours de la cérémonie de lancement de
la campagne «En Ligne Tous Responsable» du 16 /08 /2023

AMADOU COULIBALY
Ministre de la Communication,
Porte-Parole du Gouvernement

RISQUES ASSOCIES A L'USAGE DES MEDIAS SOCIAUX



L'Internet et les outils numériques ont profondément transformé et facilité notre quotidien. Toutefois, ils ne sont pas sans dangers, exposant les usagers à divers risques, notamment :

- **Impact sur la santé,**
- **Isolement social,**
- **Désinformation,**
- **Chantage et harcèlement,**
- **Dépravation des mœurs,**
- **Perte de productivité,**
- **Tricherie et paresse intellectuelle,**
- **Course aux buzz,**
- **Promotion des mauvais modèles sociaux.**

CITOYENNETE NUMERIQUE



La citoyenneté numérique englobe les comportements, attitudes et actions visant à promouvoir une utilisation responsable et éthique de l'espace numérique.

L'utilisation éthique sous-entend :

- **Le respect des lois en vigueur**
- **La courtoisie et l'empathie en ligne**
- **La protection de la vie privée**
- **La vérification préalable des faits avant toute action**
- **Le signalement des contenus inappropriés**
- **La gestion optimale du temps d'écran**
- **La déconnection systématique des appareils publics après utilisation**



UTILISATION RESPONSABLE DES RESEAUX SOCIAUX



ÉVITEZ

- de publier ou de communiquer des informations personnelles
- d'avoir une confiance aveugle en ligne
- de conserver ou d'envoyer des contenus intimes
- de répondre à des invitations d'inconnus dans des espaces privés



MÉFIEZ-VOUS

- des faux profils et comportements suspects
- des informations sensationnelles de sources peu crédibles
- des opportunités suspectes et alléchantes
- des réseaux Wi-Fi non sécurisés



Respecter les lois en vigueur



Toujours se déconnecter d'un appareil public après utilisation



Protéger la vie privée de chacun



Être courtois dans les échanges



Toujours vérifier les informations avant toute action



Être rigoureux et sélectif dans ses choix (followers, groupes, contenus, like...)



Réduire le temps devant l'écran



Avoir une bonne hygiène numérique (mots de passe forts, authentification à double facteur...)



Signaler les contenus inappropriés



Contacter la PLCC pour porter plainte en cas d'acte cyber criminel (cyberharcèlement, Diffamation, atteinte à la vie privée...)



INFRACTIONS ET PEINES

La PLCC mène ses actions sous deux angles à savoir la **prévention et la répression**.

Au niveau de la prévention, la PLCC assiste et conseille le grand public, les entreprises et les victimes.

Au niveau de la répression, la PLCC pose tous les actes de Police Judiciaire en conformité avec le code de procédure pénale, le code pénal, et les textes en vigueur en matière de cybercriminalité et de protection de données à caractère personnel. Elle reçoit des plaintes ou s'auto saisit, constate les infractions, recherche les suspects et les met à la disposition des Parquets.



1 ATTEINTE À L'HONNEUR ET À L'IMAGE
Code pénal (article 367) Loi n°2013-451 du 19 Juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité (article 60) 1 à 5 ans d'emprisonnement et 5.000.000 à 10.000.000 FCFA d'amende



2 ESCROQUERIE SUR INTERNET
Code pénal (article 471) 1 à 5 ans d'emprisonnement et 300.000 à 3.000.000 FCFA d'amende.



3 INCITATION À LA HAINE
Loi n°2013-451 du 19 Juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité (article 58) 10 à 20 ans d'emprisonnement et 5.000.000 à 10.000.000 FCFA d'amende.



4 FRAUDE SUR TRANSACTION ÉLECTRONIQUE
Code pénal (articles 471 et 457) Loi n°2013-451 du 19 Juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité (articles 4, 6 et 26) 1 à 10 ans d'emprisonnement et 300.000 à 5.000.000 FCFA d'amende



5 VOL D'INFORMATION
Loi N°2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité (article 4) de 1 à 2 ans d'emprisonnement et une amende de 5.000.000 à 10.000.000 FCFA



6 APPROPRIATION DE BIEN D'AUTRUI
Loi n°2013-451 du 19 Juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité (articles 4, 6 et 26) 1 à 10 ans d'emprisonnement et 300.000 à 5.000.000 FCFA d'amende



7 DIFFUSION DE FAUSSES INFORMATIONS
Loi n°2013-451 du 19 Juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité (article 65) 6 mois à 2 ans d'emprisonnement et 1.000.000 à 5.000.000 FCFA d'amende.



8 UTILISATION FRAUDULEUSE D'ÉLÉMENTS D'IDENTIFICATION DE PERSONNE PHYSIQUE / MORALE (USURPATION)
Loi n°2013-451 du 19 Juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité (article 19-1) 2 à 5 ans d'emprisonnement et 5.000.000 à 10.000.000 FCFA d'amende.



9 INCITATION AU TROUBLE À L'ORDRE PUBLIC
Loi n°2013-451 du 19 Juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité (article 62) 6 mois à 5 ans d'emprisonnement et 1.000.000 à 20.000.000 FCFA d'amende.



10 MENACE AU MOYEN D'UN SYSTÈME D'INFORMATION
Loi n°2013-451 du 19 Juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité (articles 59 et 66) 2 à 10 ans d'emprisonnement et 5.000.000 à 20.000.000 FCFA d'amende.

A RETENIR

En tant que citoyens numériques, nous avons tous la responsabilité de créer un espace en ligne respectueux, civilisé et digne de confiance.

**Ne faites pas sur internet
ce que vous ne feriez pas
dans la vraie vie.**



Si vous êtes victime d'actes cybercriminels

Contacter la PLCC pour porter plainte
(cyberharcellement, Diffamation, atteinte à la vie privée...)



Cocody Danga Rue B32, impasse Ablaha Pokou



(+225) 27 22 48 97 77



<https://urls.fr/QT1-7P>



cybercrime@ditt.ci

LA PLAINE EST GRATUITE.

LA CAMPAGNE EN IMAGES



LA CAMPAGNE EN IMAGES



Abonnez-vous
et restons connectés !!!

Page Facebook & Site web

#EnLigneTousResponsables



#EnLigneTousResponsables

En Ligne Tous Responsables

18 K J'aime • 19 K followers



Message

J'aime déjà

Rechercher



**MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT**

© Editions MICOM, 2025

Immeuble SCIAM (Abidjan – Plateau) - 8^{ème} étage
Téléphone : (225) 27 20 24 47 05 / 27 20 24 47 03
Site web: www.communication.gouv.ci
BP V 138 Abidjan



www.communication.gouv.ci

